Nations Unies S/PV.7893



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7893e séance

Mardi 28 février 2017, à 11 h 30

New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 février 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/170)

17-05291 (F)





La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 février 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (5/2017/170)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Albanie, de l'Arabie saoudite, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Turquie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/172, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Albanie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, Chypre, la Croatie, le Danemark, les Émirats arabes unis, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Suède, la Turquie et l'Ukraine.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/170, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 février 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Delattre (France) : Depuis des mois, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont efforcés de rassembler le Conseil autour d'une réponse aux crimes atroces commis en Syrie, impliquant, depuis plusieurs années, l'emploi répété avéré d'armes chimiques contre des populations civiles. Ces actes criminels continuent aujourd'hui, à l'heure que nous parlons. Il faut impérativement y mettre fin.

Les enjeux au-delà du dossier syrien sont d'une extrême gravité. Il y a plus d'un siècle, le monde découvrait avec effroi l'horreur de la guerre chimique, avec l'emploi pour la première fois de chlore contre des populations civiles le 15 avril 1915 à Ypres (Belgique). La communauté internationale avait alors pris la responsabilité d'empêcher que nous soyons à nouveau témoins de telles atrocités.

Le constat du retour en arrière n'en est aujourd'hui que plus terrible : ce que nous croyions intangible est désormais en danger, ce que nous croyions relégué au passé, est de nouveau en train de se produire sous nos yeux. Des armes interdites ont été utilisées à plusieurs reprises dans le conflit syrien, alors que 192 États se sont engagés, en ratifiant la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à ne plus jamais recourir à ces armes et à détruire leurs stocks existants.

J'invite toutes les personnes présentes à bien mesurer aujourd'hui leurs responsabilités. Nous ne sommes pas seulement face au risque de prolifération d'armes de destruction massive, nous sommes face à l'usage répété, méthodique, barbare d'armes de destruction massive – en l'occurrence, d'armes chimiques – contre des populations civiles. Sur l'échelle des atteintes à la paix et à la sécurité internationales, nous sommes à 10. C'est pourquoi, pour la France, la faiblesse et a fortiori l'inaction ne sont pas, ne peuvent pas être une option. Et c'est pourquoi tous ensemble, rappelons-nous, tous ensemble, à l'unanimité, nous avons pris l'engagement résolu, à travers le Conseil de sécurité, au mois de septembre 2013, de

> « décide[r], qu'en cas de non-respect de la présente résolution, y compris de transfert non

autorisé ou d'emploi d'armes chimiques par quiconque en République arabe syrienne, [le Conseil] imposera[it] des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies » (*résolution 2118 (2013), par. 21*).

Nous avons aujourd'hui atteint ce moment de vérité, où il n'est plus question de finasser, de regarder ailleurs. De nombreux cas d'emploi ont été confirmés et continuent d'être rapportés, très précisément, très professionnellement, très méthodiquement. La responsabilité du régime syrien a été établie clairement dans trois d'entre eux sans aucune ambiguïté possible. Le Mécanisme d'enquête conjoint a aussi démontré la responsabilité de l'organisation terroriste Daech dans un cas d'attaque chimique. Il revient donc désormais au Conseil de sécurité, comme gardien de notre sécurité et de notre système de sécurité collective, d'agir. Non plus simplement de parler, mais d'agir. Il en a le devoir et la responsabilité, et en plus il s'y était engagé. Il s'agit d'une nécessité, en cohérence avec la création du Mécanisme d'enquête conjoint sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, auquel le Conseil a renouvelé sa confiance.

La poursuite des travaux du Mécanisme, décidée à l'unanimité lors de l'adoption de la résolution 2319 (2016) en novembre dernier, était indispensable. Mais elle ne saurait retarder, ou suppléer, une action vitale de notre part destinée à sanctionner ceux qui ont bravé l'interdit, qui ont brisé le tabou; une action tirant les conséquences nécessaires de conclusions établies, par un mécanisme que nous avons renouvelé à l'unanimité; une action, enfin, pour envoyer un avertissement et un message de fermeté à l'encontre de ceux qui nous regardent et qui envisageraient à l'avenir de rompre eux aussi le tabou. En différant notre réaction face l'exigence de justice à laquelle nous nous sommes collectivement engagés, en déclinant, en abdiquant nos responsabilités, c'est un signal d'impunité irresponsable que nous leur enverrions.

Mon pays, engagé de longue date dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, ne pourrait l'accepter. La situation internationale dans laquelle nous nous trouvons appelle notre réaction, ferme, immédiate. Il nous revient de protéger le régime de non-prolifération chimique, et avec lui, l'ensemble des régimes de non-prolifération. C'est un trésor que nous avons et dont nous sommes les gardiens et les responsables.

Nous n'avons aujourd'hui que trop tardé. C'est pourquoi la France, avec ses partenaires britanniques et américains, a voulu engager de bonne foi une négociation pour rassembler tous les membres du Conseil autour de la réponse appropriée. Le résultat de nos efforts correspond à une proposition équilibrée, destinée à sanctionner tous les acteurs impliqués et reposant sur des mesures ciblées.

Premièrement, ce projet de résolution (S/2017/172), qui prévoit des mesures adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, constate la violation de la résolution 2118 (2013) et condamne l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Deuxièmement, il réaffirme la conviction du Conseil que les responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent être poursuivis en justice. Troisièmement, il réitère la nécessité pour le régime syrien de se conformer à toutes ses obligations internationales. Quatrièmement, il réaffirme toutes les mesures prises à l'encontre de Daech et des groupes terroristes listés par le Conseil. Cinquièmement, il reprend les mesures spécifiques aux régimes de sanctions. Il crée notamment un comité de sanctions, soutenu par un panel d'experts. Il établit les critères appropriés pour lister des entités et individus à l'origine de l'emploi d'armes chimiques; il inclut à cet égard en annexe une liste d'entités et d'individus. Il établit un embargo sur les biens chimiques sensibles, les armes et matériels susceptibles d'être utilisés pour emporter des substances chimiques dangereuses, ainsi que sur les hélicoptères.

Une incapacité à nous accorder constituerait, je l'ai dit, une régression coupable pour le Conseil. Par-delà nos divisions politiques, nous avons su par le passé nous mobiliser à l'unisson sur les questions de non-prolifération. Si aujourd'hui nous ne sommes pas capables de discuter et de nous entendre sur des enjeux d'une telle gravité, si nous ne sommes pas capables de nous faire l'écho de la conscience collective de l'humanité, nous aurons failli, oui nous aurons failli, à nos responsabilités. Notre crédibilité est en jeu.

Dans le brouillard de ce monde, il y a des moments de vérité où on ne peut plus finasser ou fuir ses responsabilités. Ce vote est l'un de ces moments de vérité, car les fondamentaux de nos valeurs, du droit et de notre sécurité sont en jeu. Les valeurs, qui pourrait ne pas condamner ceux qui ont assassiné de sang-froid, dans les conditions les plus abjectes, les plus atroces, des femmes et des enfants innocents? N'est-ce pas la négation de toute civilisation? Le droit, le Conseil a été unanime pour estimer qu'il fallait condamner les responsables de ces meurtres à l'arme chimique. Qu'attendons-nous

pour mettre en œuvre le droit que nous avons nous-mêmes contribué à édicter? Notre sécurité enfin, si nous fermons les yeux sur l'usage d'armes chimiques contre des populations civiles, quelle légitimité aurons-nous demain pour condamner le terrorisme nucléaire ou les tentatives d'apocalypse bactériologique? Qui peut assumer une telle responsabilité devant l'histoire?

Ce qui est en jeu aujourd'hui ce ne sont donc pas des intérêts tactiques, ce sont les fondamentaux de nos valeurs et de notre sécurité. Le monde nous observe et nous attend. Sachons nous montrer à la hauteur de la Charte des Nations Unies, sachons mettre la force du droit au service des valeurs des Nations Unies et des intérêts des générations présentes et futures. Et si, pour d'obscures raisons, nous ne réussissons pas aujourd'hui, les membres du Conseil doivent savoir que la France ne renoncera jamais.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Une question simple est sur le point d'être posée au Conseil : allons-nous agir contre ceux qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie? C'est aussi simple que cela. Allons-nous agir au nom de ceux dont la vie a été détruite par ces armes insensées? Allons-nous agir au nom de personnes comme Mohammed Abdul-Razzuk Alhashash? Grâce aux témoignages de personnes qui étaient sur place, nous savons que Mohammed a été admis à l'hôpital à 13 h 30, le 21 avril 2014. Quelques heures plus tôt, un hélicoptère du régime syrien avait largué deux barils sur son village de Tell Méniss, l'exposant lui et de nombreux autres à un gaz jaune toxique.

Après l'attaque, Mohammed n'arrivait plus à respirer et il a perdu conscience. À son arrivée à l'hôpital, il a été mis sous assistance respiratoire. Son visage est devenu tout rouge, une mousse rose s'échappant de sa bouche. Ses pupilles étaient dilatées, ses poumons en train d'éclater. Puis, son cœur a cessé de battre et sa respiration s'est arrêtée. On a tenté de le réanimer, mais en vain. Il est mort à 14 heures. Il avait 6 ans.

C'est pour Mohammed que nous sommes réunis aujourd'hui. Nous sommes ici dans cette salle pour enclencher la marche de la justice pour lui, pour sa famille et pour les centaines voire les milliers d'autres Syriens qui ont vécu la même chose. Il ne s'agit pas de politique ici. Au bout du compte, ce n'est même pas du Mécanisme d'enquête conjoint ou de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ni même de leurs acronymes, dont il s'agit. Il ne s'agit même pas de la Syrie, mais de prendre position quand des enfants sont empoisonnés. Tout simplement. Prendre position quand des civils sont mutilés et assassinés avec des armes toxiques, des armes utilisées au mépris le plus absolu des règles et normes internationales que nous proclamons tous respecter.

C'est pourquoi lorsqu'on nous demandera de voter sur le projet de résolution (S/2017/172) dans un instant, j'espère que tous les membres du Conseil lèveront la main pour ce texte, et le feront en pensant à Mohammed.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Votent pour :

France, Italie, Japon, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Votent contre :

Bolivie (État Plurinational de), Chine, Fédération de Russie

S'abstiennent :

Égypte, Éthiopie, Kazakhstan

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, 3 contre et 3 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Lorsque les membres du Conseil de sécurité parlent de l'emploi d'armes chimiques, c'est assez étonnant, car tout le monde convient du fait que nous devons nous inquiéter de l'utilisation de ces armes en Syrie et ailleurs. C'est la raison pour laquelle le blocage du présent projet de résolution (S/2017/172) est si troublant.

La Russie et la Chine ont fait aujourd'hui un choix scandaleux et indéfendable. Ces deux pays ont refusé d'obliger le régime de Bachar Al-Assad à avoir à répondre de l'utilisation d'armes chimiques. Ils ont abandonné à leur sort des hommes, des femmes et des enfants sans défense qui sont morts asphyxiés par les gaz toxiques largués par les forces d'Assad. Ils ont ignoré les faits. Leurs amis au sein du régime d'Assad sont plus importants pour eux que notre sécurité mondiale.

En 2013, le Conseil de sécurité a interdit au régime d'Assad de détenir des armes chimiques. Al-Assad n'en

a pas moins continué, avec arrogance, à utiliser ces armes barbares. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a envoyé une mission d'établissement des faits en Syrie pour enquêter sur la situation. Cette mission a confirmé que des armes chimiques avaient été utilisées, mais elle n'avait pas pour mandat de désigner les responsables, et par conséquent, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité de créer le Mécanisme d'enquête conjoint pour répondre à cette question évidente : si des attaques à l'arme chimique ont lieu en Syrie, qui en est responsable? À ce moment-là, tous les membres du Conseil de sécurité, y compris la Russie et la Chine, disaient qu'ils voulaient savoir qui avait utilisé des armes chimiques. Une réponse a été donnée à cette question. Mais elle n'a pas plu à la Russie et à la Chine. Les enquêteurs ont passé un an à recueillir des montagnes de preuves, à parler aux témoins et à vérifier leurs témoignages. La conclusion était et demeure on ne peut plus claire : le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques à trois reprises entre 2014 et 2015, et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a utilisé des armes chimiques une fois. Ce ne sont là bien sûr que les attaques qui ont pu être confirmées compte tenu des contraintes de temps et de la limitation des ressources. Il existe des rapports crédibles selon lesquels Al-Assad a utilisé des armes chimiques à beaucoup plus de reprises. Étonnamment, les membres sont disposés à condamner l'EIIL pour un seul cas d'utilisation, mais ils ferment les yeux sur un État Membre, la Syrie, qui a commis ce crime au moins trois fois.

La Russie et la Chine disent maintenant avoir des questions au sujet de l'enquête. Ces deux pays ont écouté pendant près d'un an les exposés des enquêteurs et ils n'ont jamais soulevé aucune objection quant à leurs travaux. Mais aujourd'hui, ils déclarent soudain que cette enquête était tout simplement insuffisante. La Russie propose que le régime d'Assad enquête sur son utilisation d'armes chimiques. Allons-nous demander à l'EIIL aussi d'enquêter sur lui-même? Il n'y a aucun problème avec l'enquête. La Russie ne veut tout simplement pas critiquer le régime d'Assad pour son utilisation d'armes chimiques. Voilà la vérité.

Quel est le message que nous envoyons au monde? La Chine et la Russie protégeront leurs amis et alliés qui utilisent des armes chimiques pour tuer leur propre population. Certains disent que nous devrions nous concentrer davantage sur l'EIIL. Les États-Unis condamnent l'emploi d'armes chimiques par l'EIIL ou par tout autre acteur non étatique. Nous sommes déterminés à vaincre l'EIIL, et nous le vaincrons. Son utilisation d'armes chimiques ne fait qu'ajouter à l'urgence de notre action. Mais la barbarie de l'EIIL ne saurait excuser la barbarie d'Assad. Tous les deux ont utilisé des armes chimiques. Tous les deux doivent en subir les conséquences.

D'autres membres du Conseil disent que le moment n'est pas propice à une résolution, ou que nous devrions retarder le vote dans l'intérêt de l'unité du Conseil. Mais n'oublions pas que c'est parce que le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques que des personnes sont mortes dans d'horribles souffrances. Nous avons eu confirmation de l'implication du régime syrien. La question ne devrait pas être de savoir s'il faut attendre plus longtemps; la question devrait être de savoir pourquoi nous n'avons pas agi plus rapidement.

Nous devons prendre du recul ici au Conseil de sécurité. La raison pour laquelle ce projet de résolution devrait nous tenir à cœur est que nous voulons nous assurer que personne ne pense plus jamais à utiliser des armes chimiques. Regardez certaines des vidéos en ligne des attaques à l'arme chimique perpétrées par le régime syrien. Regardez le nombre de parents et d'enfants gisant sur le sol morts asphyxiés. Regardez les Syriens respirant avec peine dans des hôpitaux de fortune, ayant désespérément besoin d'oxygène pour ne pas être étouffés par le chlore. Ces souffrances sont inhumaines. Elles sont grotesques. Elles devraient nous secouer au plus fort de nous-mêmes. Aucun d'entre nous ne devrait hésiter à imposer des conséquences suite à ces attaques. Personne d'autre ne devrait penser pouvoir utiliser des armes chimiques.

Malheureusement, le projet de résolution d'aujourd'hui n'a pas été adopté. Les noms des personnes et des entreprises impliquées dans l'emploi d'armes chimiques par Al-Assad sont connus – ils figurent dans l'annexe au projet de résolution. Les États-Unis ont déjà décidé d'imposer des sanctions contre chaque personne et chaque entité figurant sur la liste jointe en annexe. Nous nous attacherons avec nos partenaires de l'Union européenne et avec d'autres partenaires partageant la même optique à militer en faveur de sanctions similaires dès que possible. Nous n'oublierons pas les immenses souffrances causées par Al-Assad et son emploi d'armes chimiques.

Alors, je tiens à dire à mes amis en Russie que ce projet de résolution est tout à fait approprié. C'est un jour bien triste au Conseil de sécurité. Lorsque les membres commencent à trouver des excuses aux autres États Membres qui tuent leur propre population, le

monde devient nettement plus dangereux. Aujourd'hui, la communauté internationale n'a pas à aller chercher plus loin que le Conseil de sécurité pour constater un tel état de chose.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis consterné que la Russie ait mis son veto à ce projet de résolution (S/2017/172) et je suis surpris et déçu que la Chine ait choisi de faire de même, en complète contradiction avec les principes de non-prolifération que ces deux pays affirment appuyer avec tant de force. En tant que membres permanents du Conseil de sécurité et que parties à la Convention sur les armes chimiques, la Russie et la Chine ont la responsabilité manifeste d'agir contre l'utilisation et la prolifération des armes chimiques. En mettant leur veto à ce projet de résolution, elles ont sapé la crédibilité du Conseil de sécurité et des règles internationales sur la prévention de l'utilisation de ces armes barbares.

Dans la résolution 2118 (2013), nous avons tous accepté – y compris la Chine et la Russie – que l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit en République arabe syrienne entraînerait l'imposition de mesures par le Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Du fait de ces veto d'aujourd'hui, nous n'avons pas réussi à le faire.

Il ne s'agit pas d'un texte politique. Il s'agit d'un projet de résolution technique faisant suite à un rapport factuel et impartial du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies établi en réponse à un mandat du Conseil de sécurité. C'est un rapport que nous avons tous réclamé, une enquête que nous avons tous appuyée.

Mais au lieu d'appuyer le projet de résolution, – nous l'avons constaté une fois de plus – la Russie est prête à abuser de son droit de veto pour soutenir un régime qui n'a aucun respect pour son propre peuple, qui n'a aucun respect pour les règles fondamentales de la guerre ou les traités internationaux, un régime qui a bombardé sans discernement et assiégé son propre peuple, un régime qui a utilisé des armes chimiques sur sa propre population, tuant des enfants de 6 ans comme Mohammed.

Il s'agit,en l'espace de cinq ans, du septième veto dela Russie concernant la question de la Syrie. De quelles autres preuves avons-nous besoin pour montrer que la Russie privilégiera toujours le régime d'Assad aux dépens de la protection du peuple syrien? Aujourd'hui, nous avons appris qu'elle est prête à tout, qu'elle préfère protéger Al-Assad au lieu d'empêcher l'utilisation et la prolifération continues des armes chimiques.

Les Russes diront que ce projet de résolution était fondé sur des preuves erronées ou faibles, mais le Mécanisme d'enquête conjoint est un mécanisme de l'ONU totalement indépendant que la Russie a créé. La Russie a approuvé la méthodologie que devait appliquer le Mécanisme d'enquête conjoint, et pourtant, lorsque celui-ci a apporté une réponse que la Russie n'appréciait pas, tout d'un coup cela a posé un problème. La réponse de la Russie est que la Syrie doit mener sa propre enquête. L'idée que la partie coupable enquête sur elle-même est absurde, et il est avéré que le régime syrien a fait obstruction à l'enquête du Mécanisme.

La Russie prétendra que le Mécanisme ne répond à aucune norme juridique en matière de preuves, mais cela n'a jamais été l'objectif. Nous avons tous convenu, dans la résolution 2235 (2015), qu'il était chargé d'examiner les éléments de preuve disponibles de manière impartiale et de tirer des conclusions. La Russie prétendra que nous devons mettre l'accent sur l'utilisation d'armes chimiques par Daech. Or nous avons déjà mis en place des mesures solides et globales pour combattre Daech. Le projet de résolution présenté aujourd'hui aurait réaffirmé notre attachement à ces mesures et réitéré notre condamnation de Daech. La Russie prétendra qu'appuyer ce projet de résolution perturberait le processus politique syrien. C'est tout simplement faux. Le Royaume-Uni demeure déterminé à travailler avec la Russie et tous les autres, par l'entremise de l'ONU, pour aider le peuple syrien à parvenir à un règlement politique durable. Mais ne pas réagir à l'emploi d'armes chimiques mine la confiance dans la capacité de la communauté internationale de lutter contre les violations flagrantes du droit international. Cela sape la confiance des Syriens ordinaires visés par ces attaques effroyables et ne permet nullement de créer des conditions favorables à l'instauration de pourparlers politiques susceptibles d'aboutir.

En dépit de l'attitude de la Russie et de la Chine, je tiens à remercier à nouveau le Mécanisme de ses efforts, ainsi que les partenaires internationaux qui lui ont apporté leur concours. Grâce à ces efforts inlassables nous savons sans l'ombre d'un doute que le régime d'Assad et Daech ont utilisé des produits chimiques toxiques comme arme contre la population civile en Syrie. Les responsables de ces attaques restent libres et impunis à ce jour. Nous avions aujourd'hui la possibilité de renforcer notre action et de commencer à faire reculer

cette impunité. À la place, la Russie et la Chine ont laissé tomber la population de Marea, Tell Méniss, Sarmin et Qaminas, ainsi que la communauté internationale qui veut obtenir justice pour ces attaques effroyables. En l'absence d'une réaction claire à ces violations flagrantes du droit international, le régime d'Assad ne fera que s'enhardir à préserver ses capacités en matière d'armes chimiques et à continuer de les utiliser. Nous devons tous être alarmés par les informations faisant état de nouvelles utilisations d'armes chimiques en Syrie, les dernières en date à Alep et dans l'est d'Hama l'année dernière.

En réponse aux veto d'aujourd'hui, Daech sera certainement lui aussi encouragé à continuer d'utiliser des armes chimiques – ce que la Russie prétend combattre. La crédibilité et l'utilité à long terme de la Convention sur les armes chimiques en pâtiront également. Toutefois, le Royaume-Uni ne laissera pas la décision de la Russie aujourd'hui l'empêcher de travailler avec ses partenaires internationaux pour que justice soit rendue aux victimes et pour prévenir l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit. Cela englobe le mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie approuvé par l'Assemblée générale l'année dernière. Nous devons montrer que le système international fonctionne et que nous sommes capables d'amener les responsables de l'utilisation d'armes chimiques à rendre des comptes. Il n'y a pas d'autre choix.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté contre le projet de résolution (S/2017/172) présenté aujourd'hui, qui visait à imposer des sanctions contre la Syrie, car le concept défendu par ses auteurs, qui est par nature offensant et bancal, est totalement inacceptable. Le fait que le projet de résolution n'ait pas reçu l'approbation de six membres du Conseil sur les 15 devrait inciter les auteurs à réfléchir. Les déclarations que nous avons entendues ne laissent planer aucun doute quant au fait que le projet de résolution est basé sur la doctrine anti-régime des capitales occidentales. Pour ce qui est des remarques insultantes adressées à la Russie, à la Chine et à d'autres États, nous laissons chacun à sa conscience et Dieu en sera le juge. Essayons de déterminer ce qui s'est vraiment passé.

Lorsque le projet de résolution a pour la première fois vu le jour, au début de décembre 2016, nous avons fait part à maintes reprises, collectivement et individuellement, de nos préoccupations à chacun des auteurs. Notre scepticisme à l'égard des conclusions des troisième et quatrième rapports (voir S/2016/88 et S/2016/738/Rev.1) du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie est bien connu. L'Ambassadeur Vitaly Churkin, le regretté Représentant permanent de la Russie, avait déjà formulé une critique détaillée de leurs conclusions non corroborées, et nous pensions alors qu'il avait été suffisamment clair. Ce n'était apparemment pas le cas. Pour ce qui est de leur application juridique concrète, les conclusions du Mécanisme ne sont pas fondées sur des faits convaincants qui pourraient constituer la base d'une quelconque accusation. En outre, elles ne tiennent pas compte du fait qu'en dehors de l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et de nombreux groupes d'opposition armée ont utilisé des produits chimiques toxiques en Syrie, par provocation et pour discréditer les forces armées et les dirigeants du pays.

Le problème est que les travaux des experts sur la Syrie s'appuient sur des informations douteuses fournies par les organisations non gouvernementales internationales sympathisantes de l'opposition armée, les médias et les soi-disant amis de la Syrie. Dans le même temps, l'attitude face aux requêtes de Damas concernant les enquêtes est teintée de mépris, comme en témoigne clairement le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC relativement à l'incident qui s'est produit le 2 août dernier à Alep. Ce n'est pas surprenant quand on sait que deux tiers des effectifs de l'équipe d'experts de la Mission sont des représentants d'un seul groupe de pays. Il est urgent d'en rectifier l'équilibre géographique. Soyons francs : tout cela renforce le sentiment que les auteurs du texte mis aux voix aujourd'hui ont besoin du Mécanisme d'enquête conjoint dans l'unique but de faire porter la responsabilité de l'utilisation d'armes chimiques au Gouvernement d'Assad, ce qui leur donnerait des raisons supplémentaires de provoquer un changement de régime à Damas. Il convient de souligner une fois de plus que l'obsession suscitée par ce projet géopolitique destructeur continue d'entraver notre capacité de voir les choses objectivement et de dûment peser nos décisions dans l'optique d'un règlement politique, non seulement en Syrie, mais également dans d'autres régions du Moyen-Orient en proie à des tensions.

La création du Mécanisme d'enquête conjoint et la décision de proroger son mandat d'une année supplémentaire étaient basées sur la nature de la menace de l'utilisation d'armes chimiques par des organisations

terroristes fait peser sur cette région en proie aux troubles. Aujourd'hui, cette tendance dangereuse menace de dépasser les frontières du Moyen-Orient. Nous nous attendions à ce que les travaux du Mécanisme soient fondés sur le principe d'impartialité et des faits établis, et non sur des hypothèses, conjectures et autres fabrications. À cet égard, le Mécanisme doit réévaluer sérieusement les principes qui sous-tendent ses activités. Nous pensons que, comme le prévoit la résolution 2319 (2016), les activités du Mécanisme s'étendront au-delà de la Syrie pour inclure ses pays voisins, et que son mandat pourvoira des véritables mesures de lutte contre le terrorisme. Il reste de nombreux aspects à clarifier à cet égard, notamment pour permettre à Damas, conformément à ses obligations en vertu de l'article VII de la Convention sur les armes chimiques, de mener à bien une enquête nationale approfondie pour vérifier les faits présentés dans les rapports du Mécanisme. Que peut-on dire d'une situation lorsque les enquêteurs ne se sont pas rendus sur les lieux où des crimes sont censés avoir été commis?

D'après les éléments peu convaincants des rapports du Mécanisme mentionnés dans le projet de résolution présenté d'aujourd'hui, rien ne permet de conclure que Damas n'applique pas la Convention sur les armes chimiques ou a violé la résolution 2118 (2013), alors que cette résolution 2118 (2013) est considérée comme une grande réussite du Conseil de sécurité puisqu'elle a permis d'éliminer les armes chimiques de la Syrie. Le projet de résolution envisage d'imposer des sanctions similaires à celles imposées contre d'autres pays. Il est inacceptable de calquer ce genre de pratiques. Les auteurs du projet de résolution sont allés jusqu'à proposer des sanctions financières, économiques et autres à l'encontre d'individus ou d'entités juridiques spécifiques.

Toutefois, ils n'ont pas pris la peine de justifier les raisons qui expliquent l'établissement de listes de sanctions. Le Mécanisme d'enquête conjoint n'a mentionné aucun responsable syrien, aucune institution scientifique syrienne ni aucune entité économique syrienne. Il s'agit là d'une tentative évidente de préjuger des conclusions des enquêtes. Lorsque nous avons convenu de ce projet de résolution, l'on nous a expliqué qu'il servait l'objectif de la non-prolifération. Or, lorsque l'on lit ce document volumineux, il devient limpide que le but est d'imposer des sanctions contre Damas, sous des prétextes imaginaires. Il s'agit d'une tendance claire à exercer de puissantes pressions politiques sur le Mécanisme et à prédéterminer les résultats de l'enquête. Le Mécanisme se voit contraint de ne tenir aucun compte des principes d'objectivité, d'indépendance et d'impartialité énoncés dans la résolution qui en porte création. Aucun enseignement n'a été tiré du passé. Je rappelle la tragédie qui s'est produite du fait des pressions exercées sur la Commission spéciale relative à l'Iraq, puis sur la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies . Il semble que le Conseil a oublié que c'est ainsi qu'a commencé la déstabilisation au Moyen-Orient. Nous n'avons pas le droit de laisser se répéter ce genre de choses.

Des annexes du projet de résolution renvoient à une interdiction de fournir à la Syrie un grand nombre de substances chimiques, dont la majeure partie n'a rien à voir avec la Convention sur les armes chimiques. Un embargo sur les exportations de ce pays pourrait nuire à la satisfaction des besoins agricoles et économiques fondamentaux, d'autant que des sanctions unilatérales sont déjà en place. Un embargo sur les hélicoptères, les pièces de rechange et les services pourrait en effet être perçu comme une tentative de saper les efforts de lutte antiterroriste déployés par Damas, sans parler du rôle critique joué par les petits aéronefs dans le règlement des questions humanitaires en période de conflit armé. Nous nous demandons vraiment contre qui ce projet de résolution a été élaboré, et quel objectif il poursuit. Il est resté dans un tiroir pendant trois mois et n'a fait l'objet d'aucun changement important en dépit de nos nombreuses observations et de l'autre option que nous avons proposée sur la manière dont pourraient être organisés des travaux conjoints pour lutter contre le terrorisme chimique dans la région. Le projet de résolution a néanmoins été déposé au Conseil de sécurité pour qu'il soit mis aux voix dans le contexte des efforts entrepris à Genève et à Astana pour ouvrir un dialogue politique inter-syrien dans le but de régler la crise. Il s'agit là, de la part des trois membres occidentaux permanents du Conseil de sécurité, d'une tentative de faire passer le projet en force. Nous y voyons un effort visant à freiner et saper les efforts diplomatiques et politiques actuels. Nous avons déjà vu ce scénario par le passé. Ces pays disent quelque chose, puis font autre chose de complètement différent. Les auteurs n'ont pas compris que les mesures évoquées n'étaient ni appropriées ni opportunes; ils n'ont pas non plus décelé la menace véritable que fait peser le terrorisme chimique au Moyen-Orient. Ils ne comprennent pas que les sanctions unilatérales et multilatérales contre Damas ne feront qu'affaiblir les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

En dépit de nos appels répétés, les coauteurs ont préféré une approche entachée de partialité politique, qui a provoqué de l'antagonisme et une aggravation de la situation, y compris au Conseil de sécurité. Ils ont délibérément attisé les tensions, tout en étant parfaitement conscients que cette initiative n'avait aucune chance d'être adoptée au Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous n'avions pas d'autre choix que de bloquer ce projet de résolution. La liste des sanctions qui figure en annexe du projet est tirée de listes américaines analogues approuvées au début de l'année par l'Administration américaine sortante. L'on ne doit pas inverser la situation, la prendre à rebours et en créer un tableau virtuel. L'antagonisme d'aujourd'hui ne découle pas de notre vote négatif; il résulte du fait que les auteurs du texte ont opté pour la provocation, alors qu'ils connaissaient notre position.

En outre, nous tenons à souligner qu'en votant contre ce projet de résolution, nous avons voté contre l'antagonisme. Ce faisant, nous avons démontré que l'antagonisme est voué à l'échec. Il doit être relégué au passé. Nous envoyons un message : ce n'est que par la coopération que nous serons en mesure de nous acquitter des tâches les plus difficiles et d'avancer dans la recherche d'une solution à la crise syrienne. Il est grand temps que nous nous y employions en créant un large front antiterroriste.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a appuyé et parrainé le projet de résolution (S/2017/172) déposé par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité doit afficher une détermination commune montrant que l'emploi d'armes chimiques est inadmissible, quelles que soient les circonstances, et que le Conseil demandera des comptes à ceux qui sont responsables de leur utilisation.

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, nous avons, en tant que Conseil, décidé, dans la résolution 2118 (2013), d'imposer des mesures dans l'éventualité où quiconque utiliserait des armes chimiques en Syrie. C'était un point de départ. Puis le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a été mis en place et son mandat a été renouvelé à l'unanimité. Le Mécanisme d'enquête conjoint a tiré des conclusions de l'enquête impartiale, objective et indépendante qu'elle a menée. De l'avis du Japon, il nous incombe au premier chef de mettre en œuvre ce que nous avons décidé en tant que Conseil.

Malheureusement, aujourd'hui, le projet de résolution proposé n'a pas été adopté. Toutefois, je crois – j'espère – que le Conseil est uni sur la nécessité de faire en sorte que ceux qui sont responsables de l'emploi d'armes chimiques répondent de leurs actes. Le Conseil doit continuer d'étudier les options qui permettent de veiller à l'application du principe de responsabilité.

Quant à savoir si le moment est bon ou non, nous avons entendu un argument selon lequel le moment n'est pas opportun du fait du processus politique en cours à Genève. Le fait que le Conseil appuie unanimement le processus politique dirigé par l'Envoyé spécial Staffan de Mistura ne peut être remis en doute. Toutefois, le fait que le moment soit bon ou non ne devrait pas entrer en ligne de compte pour que le Conseil prenne des mesures pour faire en sorte que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques rendent des comptes.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : En tant que signataire du code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, l'Uruguay est déterminé à prévenir ces crimes horribles et à y mettre fin. De ce fait, nous ne pouvons rien moins que déplorer qu'il ait été fait usage du droit de veto dans le cas de ce projet de résolution (S/2017/172). Ma délégation estime que veiller à ce que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes est indispensable non seulement pour promouvoir la justice, mais également pour mettre un terme à ces actes odieux et les prévenir.

Il ne s'agissait certes pas d'un texte parfait, mais il aurait permis de faire un premier pas vers l'application du principe de responsabilité pour l'utilisation d'armes chimiques dans le cadre du conflit syrien, suite aux conclusions des troisième et quatrième rapports (voir S/2016/738/Rev.1 et S/2016/888) du Mécanisme d'enquête conjoint, qui ont établi les responsabilités dans quatre des neuf cas sur lesquels des enquêtes ont été menées. À l'instar des autres régimes des sanctions en vigueur au Conseil, le régime des sanctions que nous sommes prêts à imposer aurait pu être révisé et amélioré par la suite, en fonction du comité idoine et du groupe d'experts qui auraient été créés à cette fin.

Nous réaffirmons que ces crimes atroces ne doivent pas rester impunis, que leurs auteurs soient des membres du Gouvernement ou des forces armées syriennes, de groupes terroristes ou de groupes armés non étatiques.

Nous appelons tous les membres du Conseil à continuer de rechercher un consensus qui nous permette, dans les meilleurs délais, d'adopter des mesures pour sanctionner les responsables et, par là-même, de prévenir de nouveaux incidents impliquant des armes chimiques, lesquelles frappent une population civile syrienne déjà très durement touchée.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, le cessez-le-feu a été préservé en général en Syrie au cours des derniers jours. Un nouveau cycle de pourparlers de paix est en cours à Genève. Une occasion rare de trouver une solution politique à la question syrienne se présente actuellement. Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale doit rester engagée en faveur d'un règlement politique, consolider cet élan positif grâce à des mesures coordonnées et encourager les parties en Syrie à maintenir le cessez-le-feu et le dialogue afin de trouver une issue acceptable pour toutes les parties, le plus rapidement possible.

Dans le cadre de son action concernant la question syrienne, le Conseil de sécurité doit garder à l'esprit l'importance qu'il y a à préserver le cessez-le-feu, à parvenir à un règlement politique, à œuvrer de concert pour lutter contre le terrorisme et à fournir une aide humanitaire, tout cela en vue de stabiliser la situation en Syrie le plus rapidement possible. Quiconque se soucie véritablement des intérêts fondamentaux de la population de la Syrie et du Moyen-Orient n'agirait pas à l'encontre de ces intérêts. Quelle que soit l'éloquence avec laquelle certains prononcent leurs discours, le Conseil ne doit autoriser aucune mesure qui va à l'encontre des intérêts fondamentaux du peuple syrien et de la région.

La position de la Chine sur la question des armes chimiques est claire et cohérente: nous sommes opposés à l'emploi d'armes chimiques par un État quel qu'il soit, par une organisation quelle qu'elle soit et par un individu quel qu'il soit, en toutes circonstances, et nous sommes favorables à ce que tous les cas d'utilisation d'armes chimiques soient condamnés,. La Chine a été personnellement victime de l'emploi d'armes chimiques par d'autres États. Plus que quiconque, le peuple chinois est en droit d'exprimer son opposition à l'emploi d'armes chimiques. La Chine est vivement préoccupée par l'utilisation de produits chimiques comme armes en Syrie et la condamne fermement.

En ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques en Syrie, le Conseil a déjà obtenu des résultats importants pour ce qui est de la destruction des stocks d'armes chimiques en Syrie. À l'heure actuelle, les enquêtes sur l'utilisation de produits chimiques comme armes se poursuivent, et il est prématuré de tirer des conclusions définitives. Le Conseil doit préserver son unité et continuer d'appuyer le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il puisse mener ses enquêtes avec professionnalisme, sur la base de critères objectifs et équitables et conformément au mandat qui lui a été confié au titre de la résolution 2319 (2016). Ses conclusions doivent se baser sur des éléments de preuve précis, détaillés et fiables, à l'épreuve de l'histoire.

Comme nous nous en souvenons tous, l'existence supposée d'armes de destruction massive a été invoquée par le passé pour lancer une guerre qui a causé des souffrances indicibles aux populations au Moyen-Orient. Les pays du Moyen-Orient subissent encore les conséquences de cette guerre. Nous devons tirer les enseignements de l'histoire. C'est le seul moyen de ne pas commettre les mêmes erreurs à l'avenir.

Le projet de résolution (S/2017/172) se fonde sur des conclusions au sujet desquelles les parties continuent d'avoir des divergences. Il a été mis aux voix de force, alors que de profondes divergences subsistent parmi les membres du Conseil. Cela ne contribue nullement au règlement de la question des armes chimiques en Syrie et n'est pas de nature à faciliter les pourparlers de paix en cours à Genève et le processus politique concernant la Syrie en général.

La Chine a œuvré sans relâche en faveur d'un règlement du conflit syrien, appuie l'ONU en tant qu'acteur principal chargé de bons offices et a apporté son concours aux parties pour qu'elles puissent parvenir à un règlement acceptable pour tous, par des négociations pacifiques et dans le cadre d'un processus pris en charge et dirigé par les Syriens. La Chine continuera de jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution politique à cette question, en vue de parvenir à un règlement global, juste et approprié au conflit syrien.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner que le Conseil de sécurité est au cœur de notre régime de sécurité collective. Tous les membres du Conseil ont la responsabilité sacrée de maintenir la paix et la sécurité internationales et doivent définir leurs positions nationales conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en tenant compte du fond de l'affaire à l'examen. Des attaques tendancieuses et injustifiées contre les

positions officielle d'autres membres constituent des actes extrêmement irresponsables. Pour reprendre les propos du représentant du Royaume-Uni, c'est vraiment absurde. Il s'agit d'un excellent exemple du fait que certains pays se servent de la rhétorique en tant que dernier recours et avec des intentions inavouées.

Tous les membres du Conseil doivent mener une réflexion approfondie sur la situation en Syrie et au Moyen-Orient, sur la façon dont nous l'avons laissée se détériorer jusqu'à ce qu'on en arrive à la situation actuelle et sur le rôle que chacun d'entre nous a joué, et se poser la question de savoir quelles sont les actions louables ou condamnables qui ont été posées. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons agir de manière responsable vis-à-vis des populations de la Syrie et de la région. Se contenter de parler de ces peuples en prononçant des discours grandiloquents n'est rien d'autre que de l'hypocrisie.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie, qui parrainé le projet de résolution présenté aujourd'hui(S/ 2017/172) et qui a voté pour ce texte déposé par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, regrette que le Conseil de sécurité ne l'ait pas adopté. Nous remercions ces délégations de leurs efforts.

Bien évidemment, nous avions espéré que le Conseil allait préserver son unité et appuyer ce projet de résolution et ma délégation avait déployé des efforts dans ce sens au cours des négociations et des consultations. Cette initiative vise à assurer un suivi efficace des rapports établis par un instrument impartial qui a été créé et soutenu par le Conseil, et dont il a prorogé le mandat à l'unanimité, exprimant ainsi son appui sans équivoque à sa méthodologie, à son professionnalisme et à son impartialité. Pour ce qui est de l'avenir, nous nous réjouissons que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies reprendra ses activités bientôt. Nous demeurons fermement résolus à le soutenir et à appuyer les conclusions de ses enquêtes à l'avenir. L'Italie a voté pour ce projet de résolution pour trois raisons principales.

Premièrement, compte tenu de notre position de longue date sur les questions relatives à la non-prolifération, indépendamment de toute autre considération politique, nous condamnons fermement l'utilisation d'armes chimiques ou de produits chimiques toxiques où que ce soit, par quiconque et en toutes circonstances, par des acteurs étatiques ou non étatiques. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons défendre les valeurs et les principes du droit international et du régime international de non-prolifération et éviter qu'il ne s'affaiblisse, car cela encouragerait tous ceux qui auraient l'intention de recourir à des formes barbares de guerre et d'agression.

Deuxièmement, nous avons voté pour ce projet de résolution pour affirmer notre crédibilité et confirmer le rôle de dissuasion que joue le Mécanisme d'enquête conjoint. Nous continuons d'appuyer les travaux du Mécanisme d'enquête conjoint et son personnel, dont nous saluons le dévouement et le professionnalisme. Il s'agit d'un instrument essentiel pour établir les responsabilités s'agissant de ces attaques ignobles. Le Conseil a créé le Mécanisme d'enquête conjoint parce qu'il jugeait nécessaire d'établir les responsabilités pour ces attaques ignobles perpétrées à l'arme chimique. Comme ses rapports l'indiquent, le Mécanisme d'enquête conjoint a fait ce que le Conseil lui a demandé de faire, tout en respectant les normes établies par le Conseil de sécurité. Sa tâche consistait à identifier dans toute la mesure du possible ceux qui ont perpétré des attaques à l'arme chimique. L'objectif du projet de résolution d'aujourd'hui était d'assurer un suivi cohérent du travail du Mécanisme d'enquête conjoint.

La troisième, et dernière, raison pour laquelle nous avons voté pour le projet de résolution est liée à la reddition de comptes. Se contenter d'identifier la partie responsable ne suffit pas; ceux qui ont perpétré, organisé ou commandité des attaques doivent avoir à faire face à la justice. Le Conseil a la responsabilité partagée de défendre le travail qu'effectue le Mécanisme d'enquête conjoint et d'assurer un suivi cohérent s'agissant de faire répondre les individus et/ou les entités de leurs actes criminels et inacceptables.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie réaffirme qu'elle condamne et rejette avec la plus grande fermeté l'utilisation d'armes chimiques et de substances toxiques, quels qu'en soient les auteurs et les motivations et où que cela se produise. Ceux responsables doivent faire dûment l'objet d'une enquête, être jugés et être condamnés avec la plus grande rigueur. L'emploi d'armes chimiques constitue une violation des obligations établies par le droit international.

La Bolivie a voté contre le projet de résolution (S/2017/172) dont nous étions saisis aujourd'hui, qui proposait un mécanisme de sanctions contre le Gouvernement syrien pour utilisation d'armes chimiques. Mais le projet de résolution incluait aussi

en annexe une liste de personnes et d'entreprises visées par ces sanctions. Aucune des listes annexées au projet de résolution n'a été établie par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui a été créé pour enquêter sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Les noms des personnes et des entreprises mentionnées dans le projet de résolution ne viennent pas du Groupe d'experts du Mécanisme d'enquête conjoint. Cette liste viole donc le droit à un procès régulier. Il y a quelques années, dans cette même salle, ont été présentés de prétendus éléments de preuve concernant l'existence d'armes de destruction massive dans cette région du monde. Cela a débouché à l'invasion d'un pays, avec près d'un million de morts. Qu'il nous soit alors permis de douter de l'information qui nous est communiquée dans le projet de résolution d'aujourd'hui.

Dans le même ordre d'idées, nous pensons qu'il importe que le Mécanisme d'enquête conjoint dispose de plus de temps pour mener à bien sa tâche. Nous espérons que ses futurs rapports seront élaborés dans la plus grande transparence et avec le plus grand niveau d'indépendance politique et qu'ils permettront de faire toute la lumière sur les évènements.

Il importe aussi de souligner que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), que nous présidons, est un organe chargé d'empêcher la prolifération d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques ou biologiques par des acteurs non étatiques. À cet égard, son action n'est en aucune manière liée à la question des sanctions qu'on veut imposer à la Syrie. Sa tâche consiste à veiller à ce que des groupes comme l'État islamique ne se procurent pas de telles armes.

Nous pensons que ces raisons suffisent pour que l'on s'oppose à ce projet de résolution. Je pense toutefois que le Conseil de sécurité se doit aussi de tenir compte du contexte politique et de la situation au-delà des dispositions de ce projet de résolution. La Bolivie a écouté avec beaucoup d'attention les observations faites par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, dans lesquelles il a affirmé que le cessez-le-feu en cours dans la région, et qui a mené indiscutablement à une réduction de la violence, est l'une des rares lueurs d'espoir qui restent pour instaurer un processus politique et de paix en Syrie.

Dans le même temps, nous croyons que ce genre d'initiatives, qui, je le répète, ne se sont pas fondées sur des faits concrets et sur des conclusions d'enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et concluantes – hypothèquent le cessez-le-feu et, qui plus est, mettent en péril le processus de paix mené actuellement sous l'égide des Nations Unies.

À cet égard, nous pensons qu'il importe de se demander pourquoi l'on présente un tel projet de résolution au Conseil alors que l'on sait qu'il fera l'objet d'un veto. Pourquoi il n'y a pas eu de négociations plus larges pour garantir la participation des membres du Conseil et qu'ils puissent apporter une contribution au texte du projet de résolution? Pourquoi a-t-on insisté pour que l'on saisisse le Conseil du projet de résolution, et je le réitère, pour qu'il fasse l'objet d'un veto? La réponse la plus logique que nous pouvons trouver à ces interrogations est que le projet de résolution présenté aujourd'hui est tout simplement une tentative visant à instrumentaliser le Conseil de sécurité à des fins politiques. L'objectif n'est en effet pas de rechercher la paix en Syrie ou d'identifier de façon indépendante et objective ceux responsables de l'emploi d'armes chimiques dans la région, mais plutôt de lancer une campagne médiatique et politique contre les membres du Conseil qui s'opposent à ce projet de résolution.

Nous pensons qu'il importe de souligner qu'il y a eu trois abstentions et trois votes contre le projet de résolution. Nous pensons que cela envoie un message très fort indiquant que, malheureusement, s'agissant de ce genre de projets de résolution, les choses ne se passent comme elles le devraient au Conseil.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous connaissons tous l'ampleur des souffrances que continue d'endurer le peuple syrien du fait d'un conflit qui entre dans sa septième année et qui a fait des centaines de milliers de victimes et déplacé des millions de personnes. Nous savons tous aussi que l'application de la justice sur la base de preuves fait partie intégrante des efforts visant à parvenir à un règlement final, à mettre fin aux souffrances des Syriens et à les réunifier sous le drapeau d'un seul pays, capable de contrôler son territoire et de concrétiser les aspirations de son peuple à la liberté et à la démocratie.

C'est pourquoi l'Égypte appuie et continuera d'appuyer l'application du principe de responsabilité en Syrie, en vue de garantir la justice voulue, notamment pour les crimes dont certains sont constitutifs de crimes de guerre, et ce indépendamment de ceux qui les ont perpétrés, et pour les cas où l'emploi d'armes chimiques contre des civils syriens par plusieurs parties a été confirmé, tel que cela apparaît clairement dans les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint créé par la

résolution 2235 (2015) et dont le mandat a été prorogé par la résolution 2319 (2016).

L’application du principe de responsabilité, que ce soit en Syrie ou ailleurs, nécessite la réunion de nombreux éléments. Si un ou plusieurs d’entre ces éléments venaient à manquer, cette reddition de comptes deviendrait une action politisée qui aggrave la crise syrienne et se répercute négativement et directement sur le processus politique. Bien que le projet de résolution (S/2017/172) dont le Conseil de sécurité a été saisi aujourd’hui porte sur la reddition de comptes et l’application de la justice, il ne comporte malheureusement pas, et ce pour des raisons qu’on ignore, un des éléments centraux dont j’ai parlé, à savoir des preuves.

Je voudrais rappeler ici aux membres du Conseil que la pratique habituelle, lorsque l’on cherche à imposer des sanctions contre des entités ou des individus impliqués dans des crimes précis, aussi graves que ceux dont il est question aujourd’hui, consiste à créer par une résolution du Conseil de sécurité un comité des sanctions qui sera chargé d’examiner les preuves réunies contre les individus ou les entités accusés d’utiliser des armes chimiques, puis d’inscrire leurs noms sur une liste de sanctions, l’objectif étant d’appliquer la justice en toute transparence. Le projet de résolution présenté aujourd’hui (S/2017/172) ne devrait pas être perçu comme une initiative politique visant à imposer des sanctions à un pays donné, mais comme une initiative visant à demander, sur la base d’accusations explicites, des comptes à des individus impliqués de façon claire dans des crimes. Malgré cela, nous avons été surpris de voir que les étapes de cette pratique courante au Conseil ont été sautées.

En effet, le projet de résolution présenté contient en annexe une liste préétablie d’individus et d’entités visés par les sanctions, que les auteurs du projet désignent comme étant les principaux responsables de l’utilisation d’armes chimiques en Syrie. Il s’agit à notre sens d’une mesure préventive qui préjuge de la teneur des rapports du Mécanisme d’enquête conjoint, lequel ne porte pas d’accusation contre les personnes et les entités dont les noms sont inscrits sur la liste figurant en annexe. En outre, les auteurs du projet de résolution n’ont présenté aucune preuve quant à la responsabilité de ces personnes ou entités et n’ont pas donné l’occasion au comité des sanctions devant être créé au titre du même projet de résolution de vérifier ces graves accusations. Cela contredit le principe de transparence le plus élémentaire s’agissant des informations et des sources sur la base desquelles des noms ont été portés sur la liste en question.

Nous avons aussi remarqué que le projet de résolution fait l’amalgame entre deux choses dont chacun sait qu’elles sont différentes. Certes, nous comprenons tous et appuyons tous le fait que des sanctions doivent être appliquées contre ceux dont l’implication dans la commission d’un crime grave et l’utilisation d’armes chimiques sont dûment prouvées, mais le projet de résolution est allé plus loin, demandant l’application de ces mêmes sanctions s’agissant d’une question que beaucoup estiment être pour une grande part technique, à savoir la relation qui existe entre le Gouvernement syrien et l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques et l’évaluation de la crédibilité des informations contenues dans la déclaration initiale de la Syrie concernant son programme d’armes chimiques.

Bien que nous ayons déclaré à maintes reprises ces derniers mois que nous pensons que ce projet de résolution censé viser l’application de la justice manque d’éléments probants, à savoir de preuves, et bien que nous ayons réaffirmé notre disposition à appuyer l’action menée par le Conseil pour imposer des sanctions aux responsables de l’utilisation d’armes chimiques en suivant la pratique courante, qui garantit les piliers de cette justice, nous avons été surpris par l’insistance incompréhensible des auteurs du projet à le présenter sans les modifications nécessaires pour corriger les lacunes qu’il comporte. C’est ce qui nous a amenés aujourd’hui à nous abstenir dans le vote – pour exprimer notre appui à la notion de justice et de reddition de comptes de façon générale et en même temps notre opposition au fait d’accuser à tort des individus et des entités précis de crimes pouvant être constitutifs de crimes de guerre.

Pour terminer, je voudrais dire que nous regrettons vivement que la présentation du projet de résolution dans sa forme actuelle a eu pour conséquence de faire croire que le Conseil est divisé concernant la menace que posent les armes chimiques en Syrie, alors que cette question a toujours fait consensus au Conseil, et ce depuis l’adoption de la résolution 2118 (2013) concernant le programme d’armes chimiques syrien.

Je voudrais dire aussi que nous sommes étonnés par l’insistance des auteurs du projet à le présenter, sachant qu’il ne passerait pas. Cela aura un effet négatif sur l’élan donné actuellement au processus politique et assombrira la perspective de l’application du principe de responsabilité et de la justice en Syrie à l’avenir.

En conséquence, nous invitons tous les membres du Conseil à s'efforcer rapidement de réinstaurer la confiance mutuelle entre eux aux fins de l'appui au processus politique en Syrie et de surmonter leurs différends politiques sur des questions accessoires qui ne sont aucunement liées au conflit syrien et qui ne peuvent avoir qu'une incidence négative sur la situation. Nous invitons aussi la communauté internationale à prêter l'attention voulue à la question de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient par le biais d'une approche globale, ainsi qu'à œuvrer sérieusement pour éliminer le risque de voir des acteurs non étatiques mettre au point ou utiliser ces armes et mettre en commun leur expertise et leur savoir.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose dire très clairement que nous avons une politique intransigeante et ferme contre l'emploi d'armes chimiques, résultant de notre propre expérience. Nous n'avons aucune raison d'être laxistes sur cette question. Nous pensons que l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les motivations, les auteurs et les circonstances, est non seulement odieux, mais qu'il constitue aussi une violation du droit international. C'est pourquoi nous condamnons dans les termes les plus fermes possibles l'emploi d'armes chimiques en Syrie, comme l'a fait la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Syrie. Nous pensons que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, qu'ils soient acteurs étatiques ou non étatiques, individus ou entités, doivent être identifiés sur la base de conclusions probantes et doivent répondre de leurs actes, d'où la grande importance que nous accordons au travail qu'effectue le Mécanisme d'enquête conjoint.

Depuis que nous avons rejoint le Conseil de sécurité, nous avons examiné attentivement le projet de résolution sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie (S/2017/172), en étant bien conscients de la responsabilité que cela implique. À cet égard, nous avons été très francs et très ouverts et avons soulevé des questions concernant les troisième et quatrième rapports du Mécanisme d'enquête conjoint (voir S/216/738/Rev.1 et S/2016/888), sur lesquels s'est fondé le projet de résolution pour proposer un régime de sanctions. Nous avons réalisé que, du fait de nombreuses contraintes, le Mécanisme d'enquête conjoint ne pouvait pas trouver des « éléments de preuve très convaincants », des « preuves substantielles » ou mêmes des « preuves suffisantes ». Comme le Mécanisme d'enquête conjoint l'a précisé dans ses rapports, tout ce qu'il a trouvé, ce sont des « informations suffisantes » – et je voudrais souligner cela. Nous sommes évidemment bien conscients des contraintes réelles rencontrées par le Mécanisme d'enquête conjoint. Il ne jouissait pas de conditions idéales pour s'acquitter de cette pénible tâche.

Par conséquent, lorsque nous disons que ses conclusions actuelles ne sont pas assez solides pour prendre le genre de décision proposée, notre intention n'est pas de dénigrer le travail fait par le Mécanisme qui, à nos yeux, a été mené avec objectivité et un haut niveau de responsabilité professionnelle. Nous pensons néanmoins que nous avons l'obligation de signaler les aspects sur lesquels des clarifications et enquêtes supplémentaires sont nécessaires afin de déterminer précisément les individus et entités responsables de ces actes. Autrement dit, nous ne faisons que souligner le fait que la décision sur une question aussi vitale que celle consistant à désigner les responsables de l'emploi d'armes chimiques aurait dû être fondée sur des éléments de preuve solide et convaincants. Les responsables de ces actes abjects, quels qu'ils soient, doivent être expressément identifiés et sanctionnés en conséquence. Pour cela, il faut présenter des preuves claires et non ambiguës. Or jusqu'ici, le Mécanisme d'enquête conjoint n'a pas présenté de liste spécifique et détaillée de personnes ou entités qui corresponde pleinement à l'annexe au projet de résolution.

Par la résolution 2319 (2016), le Conseil a renouvelé le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint pour une année supplémentaire. Comme nous l'avons entendu vendredi dernier de la bouche du Chef du Mécanisme, Mme Virginia Gamba, une nouvelle équipe d'enquêteurs plus compétents a été mise sur pied pour « examiner les informations et éléments de preuve qui n'avaient pas été obtenus ou avancés par la Mission d'établissement des faits ». Il aurait été judicieux et logique de laisser le Mécanisme poursuivre son travail et parvenir à une conclusion dénuée de toute ambiguïté. À notre avis, cela aurait concouru à garantir l'unité du Conseil, qui est déterminante sur des questions aussi importantes que celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Entre parenthèses, je me dois d'ajouter que l'accord conclu en septembre 2013 concernant le retrait et l'élimination des armes chimiques en Syrie a été l'une des plus grandes réussites qui soient en matière de maîtrise des désarmements. En comparaison, il nous semblait nettement plus facile de parvenir à l'unité dans le cas présent. Cela dit, nous continuons d'avoir pleine confiance dans le travail du Mécanisme

d'enquête conjoint. Nous croyons comprendre qu'il n'a pas bénéficié de l'appui indispensable à la hauteur de la responsabilité sans précédent que lui a confiée le Conseil. Tandis qu'il va reprendre ses travaux, nous estimons qu'il est absolument primordial de lui fournir tout l'appui dont il a besoin et de préserver son indépendance professionnelle. Il est également fondamental que nous utilisions l'important travail du Mécanisme et de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne pour combattre la prolifération des armes chimiques en Syrie, dont les experts nous disent qu'elle est d'une ampleur tout à fait effrayante et risque de toucher et de mettre en péril l'ensemble de la région. Les groupes criminels sont en train de s'en donner à cœur joie, et nous devons nous ressaisir avant qu'il ne soit trop tard, comme cela est déjà arrivé trop de fois.

Enfin, depuis six ans, le peuple syrien endure des souffrances et des douleurs indicibles. Je conclurai donc en exprimant une nouvelle fois notre appui aux pourparlers de paix intersyriens en cours à Genève, menés sous les auspices de l'ONU, et qui devraient être, selon nous, la priorité numéro un du Conseil afin de mettre fin aux souffrances du peuple syrien.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan s'est toujours opposé à l'utilisation d'armes chimiques, ainsi que toutes autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous estimons que les faits concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie attestent d'actes inhumains et de violations flagrantes parfaitement injustifiables. Compte tenu de l'extrême importance que l'emploi d'armes chimiques cesse immédiatement et totalement et que les responsables en répondent devant la justice, nous sommes pour l'adoption à l'unanimité de mesures nous permettant véritablement de mettre fin à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et, en dernier ressort, de faire cesser le bain de sang. Toutefois, la séance d'aujourd'hui montre l'incapacité du Conseil à adopter une solution cohérente et acceptable par tous sur cette importante question, ce qui ne fera que prolonger les souffrances du peuple syrien et ne va pas dans le sens d'un règlement de la crise pour cette nation durement éprouvée depuis tant d'années.

La question requiert une approche cohérente, équilibrée et concrète. Nous estimons qu'on ne peut rejeter la responsabilité de l'utilisation d'armes chimiques sur un seul camp et qu'il est fondamental de ne prendre des sanctions concrètes que sur le base de preuves solides, claires et irréfutables, en s'appuyant sur des faits sans ambiguïté et des conclusions approfondies. Il est donc nécessaire que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies poursuive son travail, que nous appuyons pleinement.

Enfin, compte tenu de ce qui précède et étant donné que l'absence de consensus sur le projet de résolution exacerbe la situation en Syrie et n'est pas propice à un renforcement des efforts du Conseil en faveur de la paix et de la sécurité, ma délégation s'est abstenue dans le vote.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil s'était montré uni pour exiger de toutes les parties en Syrie qu'elles s'abstiennent d'utiliser des armes chimiques. Il avait systématiquement réaffirmé que l'emploi et la prolifération de ces armes de destruction massive constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. En adoptant la résolution 2209 (2015), le Conseil s'était engagé à ce que les responsables de l'utilisation comme arme de produits chimiques, y compris le chlore ou tout autre produit chimique toxique, en Syrie en répondent. Pour l'instant, le Conseil n'a pas tenu cet engagement ni donner suite aux conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

Les conclusions établies par le Mécanisme d'enquête conjoint sont claires. Les Forces armées syriennes ont utilisé des armes chimiques à au moins trois reprises, et le groupe terroriste Daech a employé du gaz moutarde au moins une fois. Le Conseil ne peut pas rester sans rien faire face à ces violations confirmées de ses multiples résolutions et au premier cas avéré de non-respect par un État partie de la Convention sur les armes chimiques. Exiger que des comptes soient rendus n'est pas politiser la question, mais simplement une responsabilité qui nous incombe à tous. Il est donc regrettable que le Conseil n'ait pu honorer ses engagements en raison de l'utilisation du droit de veto par deux de ses membres permanents.

La Suède condamne dans les termes les plus forts tout emploi d'armes chimiques en Syrie et ailleurs, et continuera à le faire. Nous espérons que le Conseil sera en mesure de faire front commun contre ces crimes relevant du droit international. Le travail du Conseil pour faire en sorte qu'il soit répondu de l'emploi d'armes chimiques en Syrie ne s'arrête pas là. Nous appuyons vigoureusement la poursuite des efforts du Mécanisme d'enquête conjoint pour désigner de manière

catégorique, en s'appuyant sur des éléments techniques, les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

La Suède va verser une contribution volontaire d'environ 220 000 dollars en réponse à l'appel figurant dans le cinquième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint (voir S/2017/131). Nous allons continuer de travailler avec tous les membres afin d'aider le Conseil à s'acquitter de nouveau de ses responsabilités. Nous le devons à tous ceux qui ont enduré les conséquences inhumaines des produits chimiques toxiques employés comme arme. Une chose doit être claire : il n'y aura pas d'impunité pour ces crimes.

En conclusion, ces six dernières années, le Conseil a été trop souvent divisé quant à la manière de mettre fin au conflit et aux souffrances inutiles endurées par les Syriens. Nous appuyons totalement les pourparlers de paix menés à Genève sous la direction de l'ONU. Il nous incombe à tous d'insuffler un élan renouvelé au processus pour parvenir à une paix durable en Syrie.

M. Seck (Sénégal) : À son tour, la délégation sénégalaise voudrait rappeler que rien ne peut, ni ne doit, justifier une atrocité telle que l'usage de produits chimiques comme arme, y compris lors des conflits, a fortiori contre des civils, leur infligeant des douleurs indicibles.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui (S/2017/172) commence par rappeler le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, mais aussi, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi – j'insiste sur ces deux mots : du stockage et de l'emploi – des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC).

En 2013, le Sénégal n'était pas encore membre du Conseil de sécurité, le Conseil qui, par la résolution 2118 (2013), s'était félicité de la décision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'envoyer une mission d'établissement des faits sur l'usage d'armes chimiques en Syrie. Deux ans après, en 2015, par la résolution 2235 (2015) – le Sénégal n'était pas encore membre du Conseil – le Conseil créait le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, lequel s'est appuyé sur le travail de la Mission d'établissement des faits, avec entre autres objectifs celui d'identifier les personnes, entités, groupes et gouvernements qui ont perpétré, organisé ou commandité l'utilisation comme armes en République arabe syrienne de produits chimiques, y compris le chlore ou tout autre produit chimique toxique, ou qui y ont participé d'une manière ou d'une autre.

Voilà les raisons pour lesquelles le Sénégal, toujours fidèle à ses positions de principe et qui est partie à la CIAC, a jeté un vote favorable sur le projet qui nous est présenté ce matin. Cela dit, avec trois voix contre, trois abstentions et neuf votes positifs, le Conseil ne peut que se rendre à l'évidence. Le projet de résolution n'a pas emporté l'adhésion de tous. Il nous faudra donc, au moment où se poursuivent les négociations à Genève, appuyer les pourparlers encourageants d'Astana, que le Conseil se retrouve pour déterminer ensemble le dernier régime auquel nous avons renouvelé notre confiance, la responsabilité effective de ceux qui ont utilisé ces armes chimiques – qui ont bien été utilisées. Il faut donc que justice soit faite. Il faut que le Conseil soit uni pour s'assurer que justice soit faite pour régler définitivement la terrible crise syrienne qui n'a que trop duré.

M. Delattre (France) : Monsieur Le Président, la France regrette profondément l'incapacité du Conseil de sécurité à adopter ce projet de résolution S/2017/172, en dépit du soutien de la majorité de ses membres. Ce projet de résolution a fait l'objet de discussions approfondies et de bonne foi avec nos partenaires. Nous disposions des éléments suffisants, grâce au travail du mécanisme mis en place à cet effet, le Mécanisme d'enquête conjoint, pour prendre les mesures qui s'imposaient. Nous avions tous les éléments pour assumer les responsabilités qui nous incombent et auxquelles nous nous étions, de surcroît, unanimement engagés.

Nous sommes donc déçus par ce vote, bien sûr, mais certainement pas découragés. Car nous n'avons pas le droit de nous décourager. Nous n'avons pas le droit de détourner le regard et de baisser les bras. Nous n'avons pas le droit de nous résigner à l'impensable; et l'impensable serait d'accepter sans réagir, sans réagir avec toute la fermeté requise à l'utilisation d'armes de destruction massive.

C'est pourquoi la France, comme l'a souligné le Ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Marc Ayrault, ne se résignera pas. Le travail du Mécanisme d'enquête conjoint va se poursuivre, d'autres cas d'emploi lui seront transmis, et nous serons de nouveau amenés à nous prononcer. Les responsables seront tôt ou tard amenés à rendre des comptes. Mon pays restera pleinement mobilisé avec ses partenaires.

La France est donc plus déterminée que jamais à sortir de l’impasse en agissant dans toutes les enceintes internationales appropriées afin de ne pas laisser ces crimes impunis. Et j’espère que le moment venu nous serons en mesure de nous rassembler. L’enjeu pour nos valeurs les plus fondamentales et pour notre sécurité la plus directe, comme pour celle de nos enfants, est tout simplement trop important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l’Ukraine.

Nous sommes déçus par les résultats du vote sur le projet de résolution sur l’utilisation d’armes chimiques en Syrie (S/2017/172). L’Ukraine s’est portée coauteur du projet de résolution et a voté pour, et à cet égard, je tiens à rappeler certains éléments de notre position sur la question.

Dans le contexte des défis et des menaces croissants posés à la paix et à la sécurité internationales, l’Ukraine préconise le strict respect des dispositions des principaux instruments internationaux dans ce domaine, y compris la Convention sur l’interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l’emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et le Protocole de Genève de 1925. L’utilisation d’armes chimiques en Syrie, qui a été confirmée dans les rapports du Mécanisme d’enquête conjoint de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques et de l’Organisation des Nations Unies, est une violation manifeste du droit international, et les responsables de ces crimes doivent être traduits en justice.

L’Ukraine soutient donc la mise en place de nouvelles mesures restrictives par le Conseil, en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en réponse à la violation de la CIAC et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. L’incapacité du Conseil à traiter des violations de la Convention renforcera le climat d’impunité, ce qui est une source de grave préoccupation pour ma délégation.

Malgré les résultats du vote, je salue les efforts déployés par les délégations ayant participé à l’élaboration du projet de résolution, qui cherche à imposer de nouvelles sanctions ciblées et sectorielles contre le régime syrien pour son utilisation de produits chimiques toxiques comme armes, et à intensifier les efforts internationaux en vue d’empêcher l’État islamique d’Iraq et du Levant d’utiliser des armes chimiques à l’avenir. La persistance et la fermeté de ces délégations qui défendent et cherchent à rétablir le respect du droit international sont indispensable et ne seront pas vaines. Restons mobilisés. L’heure de la justice viendra.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d’abord, je tiens à adresser nos plus sincères condoléances à la suite du décès de M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie, un État ami. Nous nous souviendrons toujours de lui, de son esprit positif et de sa sagesse que nous ressentons dans toutes les salles de l’Organisation. Qu’il repose en paix.

Nous ne sommes pas du tout surpris que le triangle que forment le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, continue de poursuivre les mêmes pratiques politisées et dangereuses au sein du Conseil de sécurité en vue de saper le Gouvernement de mon pays et de nous soumettre, nous et nos alliés, aux pires formes de chantage. Ces pays sont prêts à mettre aux voix des projets de résolution qui s’appuient sur des rapports non professionnels incapables de parvenir à des conclusions définitives et qui s’appuient sur les témoignages faux et fabriqués de toutes pièces de membres de groupes terroristes soutenus par ces mêmes pays.

Nous savons que la majorité de ces terroristes résident en Turquie, premier pays à soutenir le terrorisme en Syrie. Ce n’est un secret pour personne que le projet de résolution S/2017/172 repose sur des rapports ayant fait l’objet de pressions sans précédent. Nous avons l’impression que les missions qui rédigent ces rapports le font avant même d’avoir commencé leur travail.

La position de la République arabe syrienne reste inchangée en ce qui concerne les armes chimiques et toutes les armes de destruction massive. Nous sommes opposés à l’usage de telles armes, qui est inacceptable et contraire à l’éthique. C’est pourquoi mon pays a adhéré à la Convention sur les armes chimiques, afin de débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive.

Cependant, en dépit de tous nos efforts, les trois pays concernés ont proposé ce projet de résolution (S/2017/172) tout simplement pour protéger l’arsenal nucléaire, chimique et biologique d’Israël. Le Gouvernement de mon pays a maintes fois signalé la

menace que pose l'utilisation d'armes chimiques contre les populations civiles par des groupes terroristes armés, notamment ceux qui sont affiliés à Daech, au Front el-Nosra et à Al-Qaida. Nous avons adressé 87 lettres au Conseil de sécurité à cet égard; je le répète, 87 lettres. Nous nous sommes également adressés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et aux plus hautes autorités dans le domaine du désarmement, ainsi qu'au Mécanisme d'enquête conjoint. Nous avons également fait appel au Comité contre le terrorisme et avons présenté des informations vérifiées concernant l'usage, avec l'appui de certains gouvernements, de matières chimiques toxiques par des groupes terroristes armés contre les populations civiles.

Malheureusement, ces questions n'ont pas été examinées ou abordées. Nous avons pris note de tentatives préméditées d'ignorer nos efforts, et nous nous sommes aperçus que certaines de ces matières chimiques ont été brûlées à bord de navires, notamment britanniques et américains.

Que pouvons-nous donc faire face à l'insistance avec laquelle ces trois pays ont présenté ce projet de résolution? Notre gouvernement a à maintes reprises nié avoir utilisé des armes chimiques, notamment du chlore. Nous nous sommes efforcés d'être aussi transparents que possible, et nous avons pleinement coopéré avec toutes les commissions et missions internationales qui se sont manifestées auprès de nous depuis 2014. Nous avons facilité le travail des missions afin que soient menées des enquêtes crédibles. Nous avons constaté que ce sont des groupes terroristes qui ont monté de toutes pièces certains témoignages relatifs à l'utilisation d'armes chimiques.

Mon pays déplore que certains membres du Conseil de sécurité tentent de politiser et d'utiliser à des fins politiques les rapports de différents mécanismes des Nations Unies. Ces rapports n'ont pas fait l'objet d'une lecture objective, logique et scientifique, qui doit être basée sur les critères les plus stricts, notamment sur les plans juridique et scientifique. Nous avons constaté que le Mécanisme d'enquête conjoint ne respecte pas les outils et méthodes de travail qui lui avaient été attribués dès le départ. Il n'existe aucune preuve concrète et objective concernant notamment l'usage de chlore. Nous constatons donc que le Mécanisme a un mode de fonctionnement déplorable et manque de professionnalisme, et qu'il ne respecte pas les critères extrêmement stricts imposés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Je voudrais maintenant citer quelques exemples. Dans certains rapports du Mécanisme, il est souligné que le Mécanisme s'appuiera sur des preuves crédibles et avérées. Il est donc censé préciser systématiquement la date et l'heure auxquelles les armes en question ont été utilisées, le climat, la température, le type d'armes utilisées, la nature des dommages causés et l'impact médical. Or, le Mécanisme s'est appuyé sur des témoignages qui ne répondent pas à tous ces critères. Nous notons par ailleurs que certaines preuves ont été déplacées d'un lieu à un autre par des groupes terroristes armés et que le Mécanisme n'a pas pu analyser ces pratiques, qui visent évidemment à manipuler les lecteurs de ces rapports et la vérité, qui est montée de toutes pièces.

Je vais donc poser une question toute simple au Conseil et j'aimerais qu'il y soit répondu de manière transparente. La question, évidemment, ne s'adresse pas aux représentants de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis, car ces États n'ont pas voulu s'en tenir à la réalité et ont préféré servir certains intérêts. Ma question est la suivante : quel est l'intérêt d'utiliser des armes chimiques contre un nombre limité de personnes armées alors que des armes classiques nous auraient permis d'obtenir le même résultat sans avoir recours à des armes chimiques? Pourquoi n'avons-nous pas utilisé d'armes chimiques lorsque des groupes terroristes ont attaqué des aéroports, des grandes villes ou des bases militaires dans de nombreux endroits en Syrie? La réponse est simple. La Syrie n'utiliserait jamais de telles armes; elle ne croit pas en ces armes qu'elle estime immorales.

Les trois États concernés ont voulu présenter au Conseil de sécurité ce projet de résolution contraire à l'éthique. Ces États ne s'intéressent pas à la Syrie ou à la souffrance du peuple syrien. Au lieu d'appuyer le processus politique en cours à Genève, ils préfèrent dresser autant d'obstacles que possible sur la voie d'un règlement politique du conflit.

Mon gouvernement nie toutes les accusations formulées dans le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint. Nous demeurons attachés à tous nos engagements, notamment ceux qui découlent de la Convention sur les armes chimiques.

Enfin, au nom de mon pays, je tiens à remercier les pays amis qui ont voté contre ce projet de résolution, à savoir la Fédération de Russie, la Chine et la Bolivie, et les pays qui se sont abstenus, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie et le Kazakhstan. Je tiens à les remercier

car ils sont attachés au respect du droit international et des principes de l'ONU, et ils savent que ce type d'initiatives pourraient saper la crédibilité de nos efforts internationaux et menacer la paix et la sécurité internationales en accentuant la souffrance de nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de février, adresser les sincères remerciements de la délégation ukrainienne aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues Représentants permanents et à l'ensemble de leurs collaborateurs, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour l'appui très précieux qu'ils nous ont fourni.

Au cours de ce mois, qui a été effectivement chargé, nous sommes parvenus au consensus sur plusieurs questions importantes relevant de nos compétences. Nous n'aurions pas pu le faire seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que des autres fonctionnaires compétents des services de conférence et des interprètes.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation britannique pour le mois de mars.

La séance est levée à 13 h 20.